

Feuille de renseignements à l'intention des parents : La rentrée scolaire de l'automne 2021

Des mesures de sécurité, élaborées en partenariat avec le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, permettront de veiller à la sécurité des élèves et du personnel, dans la mesure du possible. Les écoles sont autorisées à ouvrir et à offrir l'apprentissage en personne en appliquant des mesures de santé et de sécurité.

- **Écoles élémentaires** – les enfants seront regroupés en cohortes; ils seront donc avec le même groupe d'enfants et auront un seul enseignant. Des programmes tels que l'éducation physique ou la musique seront offerts aux élèves regroupés en cohortes.
- **Écoles secondaires** – les conseils scolaires veilleront à ce que l'horaire des élèves ne comporte pas plus de deux cours en personne. Des écoles pourront faire l'objet d'exception si elles peuvent limiter les contacts en regroupant des classes en cohortes ou s'il s'agit de petites écoles, ce qui rend la recherche des contacts gérable.

Remarque : l'apprentissage à distance restera une option offerte aux élèves et aux familles.

Voici un aperçu des mesures qui seront mises en place pour veiller à la sécurité des enfants à l'école :

- **Amélioration de la ventilation à l'échelle de la province :**
 - ◆ Les conseils scolaires doivent continuer à optimiser la qualité de l'air dans les écoles en améliorant la ventilation ou la filtration. À cette fin, ils peuvent faire fonctionner les systèmes plus longtemps, utiliser des filtres de qualité supérieure et installer des unités de filtration HEPA autonomes.
 - ◆ Les conseils scolaires doivent veiller à ce que les salles de classe de maternelle et de jardin d'enfants aient une unité de filtration HEPA autonome, comme mesure de santé et de sécurité supplémentaire.

- **Nettoyage approfondi** des écoles et des surfaces fréquemment touchées.
- **Port du masque :**
 - ◆ Les élèves de la 1^{re} à la 12^e doivent porter un masque proprement ajusté à l'intérieur de l'école et dans les transports scolaires.
 - ◆ Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants sont encouragés à porter un masque ou un couvre-visage.
 - ◆ Le personnel scolaire et les conducteurs d'autobus scolaires doivent porter des masques médicaux.
- Les élèves et le personnel doivent effectuer un **dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19**.
- **Les activités parascolaires seront autorisées**, sous réserve de certaines modifications.
- **Les élèves peuvent partager du matériel** pendant la récréation, dans des espaces communs et à l'intérieur, sous réserve du maintien d'une distance physique appropriée.
- **Les espaces communs seront autorisés**, par exemple les salles de classe communes, les bibliothèques, les laboratoires de technologie et les cafétérias, s'ils respectent les mesures de rassemblement à l'intérieur.
- **Lavage des mains régulier** ou utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Nous continuerons de travailler avec le médecin hygiéniste en chef et les bureaux de santé publique locaux pour surveiller les mesures clés en vue de renforcer et d'actualiser les directives. Certains bureaux de santé publique pourraient adopter des mesures de santé et de sécurité supplémentaires en fonction des données de santé publique locales. Veuillez noter que les mesures peuvent être modifiées selon les indicateurs clés en matière de santé publique et de soins de santé, tels que les taux de vaccination.